

Procès-verbal

Séance du huit Avril deux mil vingt six

L'an deux mil vingt six et le huit Avril à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes de COUY, sous la présidence de Mme de CHOULOT Bénédicte Présidente

Présents : Mme de CHOULOT Bénédicte, Présidente, Mmes : BARRIERE Christelle, BROCC Caroline, EGROT Stéphanie, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, MICHAUD Nathalie, RICHARD Isabelle, ROGER Stéphanie, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BALLANT Jean-Pierre, BOULMIER Eric, BUTOUR François, CARLIER Thierry, de CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DEBONO Yves, DUPREZ Thierry, FERTÉ Hubert, GAUTHIER Fabrice, GUILLAUMAIN Serge, JEAMPIERRE Thierry, LE CAM Olivier, MERCIER Hubert, PASQUÉ Jean-François, POLICARD Philippe, POUVESLE Philippe, QUIGNON Philippe, ROBERGE Stéphane, SERVOIS Bertrand

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire: 31
- Présents : 31

Date de la convocation : 30/03/2026

Date d'affichage : 30/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le : 20/04/2026

et publication ou notification

du : 16/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2026008 - Election du Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
CDC2026009 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau
CDC2026010 - Election des Vice-Présidents
CDC2026011 - Election des membres du bureau
CDC2026012 - Versement des indemnités à la Présidente
CDC2026013 - Versement des indemnités aux Vice-Présidents
CDC2026014 - Délégations consenties au Président par le Conseil Communautaire
CDC2026015 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre
CDC2026016 - Election des Délégués Communautaires au sein du SIRVAA
CDC2026017 - Election des Délégués Communautaires au sein du SIVY
CDC2026018 - Election des Délégués Communautaires au sein du SIVOM Loire et Canal
CDC2026019 - Election des Délégués Communautaires au sein de l'agence Cher Ingénierie des Territoires
CDC2026020 - Election des Délégués Communautaires au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18)
CDC2026021 - Election des Délégués Communautaires au sein du Syndicat Mixte Berry Numérique
CDC2026022 - Election des Délégués Communautaires au sein du SMIRTOM de Saint-Amandois
CDC2026023 - Election des Délégués Communautaires au sein du SICTREM de Baugy
CDC2026024 - Election des Délégués Communautaires au sein du SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre
CDC2026025 - Election des Délégués Communautaires au sein du Pays Loire Val D'aubois
CDC2026026 - Election des Délégués Communautaires au sein de l'EPL
CDC2026027 - Election des Délégués Communautaires à l'ADIL du Cher
CDC2026028 - Désignation du représentant de la Communauté de Communes auprès du CNAS

Installation du conseil

M. DOUSSET, en sa qualité de Président sortant fait l'appel des membres présents et les proclame installés dans leurs fonctions. Il laisse la place à M. SERVOIS doyen d'âge de l'assemblée, qui demande à chacun autour de la table de se présenter.

Approbation du PV de la séance précédente

Le doyen d'âge invite le conseil à approuver le procès-verbal de la séance précédente (L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du conseil communautaire du 2 février 2026 est adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

Chaque candidat prend la parole pour se présenter et donner ses objectifs pour la mandature à venir.

CDC2026008 – Election du Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1253 en date du 18 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du CGCT ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président de la Communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur SERVOIS Bertrand, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Mesdames DE CHOULOT Bénédicte et GARNAUD Aurélie sont candidates à la présidence de la Communauté de Communes.

Monsieur SERVOIS Bertrand, Président, rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du président, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figurent au procès-verbal annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 31 suffrages exprimés

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31		
Bulletins blancs ou nuls :	0	Ont obtenu :	
Suffrages exprimés :	31	DE CHOULOT Bénédicte :	18 voix
Majorité absolue :	16	GARNAUD Aurélie :	13 voix

PROCLAME Madame DE CHOULOT Bénédicte, Présidente de la Communauté de Communes et la déclare installée

AUTORISE Madame La Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente nouvellement élue prend immédiatement ses fonctions de Présidente du Conseil Communautaire.

Elle poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre de Vice-Présidents et leur élection.

Aucun (PV d'élection en annexe)

CDC2026009 – Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1253 en date du 18 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

La Présidente de la Communauté de Communes rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est librement fixé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau Conseil Communautaire lequel comprend 31 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 6 Vice-Présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Conseil Communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 Vice-Présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du Conseil Communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

LE CONSEIL

DECIDE à l'unanimité de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents.

DECIDE à l'unanimité de fixer à 10 le nombre des autres membres du Bureau, outre la Présidente et les Vice-Présidents.

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Chaque candidat prend la parole pour se présenter et donner ses objectifs pour la mandature à venir.

CDC2026010 – Election des Vice-Présidents

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1253 en date du 18 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente de la Communauté de Communes rappelle que les Vice-Présidents et, le cas échéant, les autres membres du bureau sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des Vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon les modalités du scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

M. LE CAM est candidat à la 1^{ère} Vice-Présidence de la Communauté de Communes.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	6	A obtenu :
Suffrages exprimés :	25	LE CAM Olivier : 25 voix
Majorité absolue :	13	

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président:

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Mesdames GARNAUD Aurélie et MENARD Francine sont candidates à la 2^{ème} Vice-Présidence de la Communauté de Communes.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	0	Ont obtenu :
Suffrages exprimés :	31	GARNAUD Aurélie : 14 voix
Majorité absolue :	16	MENARD Francine : 17 voix

Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président:

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Madame EGROT Stéphanie et M. POLICARD Philippe sont candidats à la 3^{ème} Vice-Présidence de la Communauté de Communes.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	1	Ont obtenu :
Suffrages exprimés :	30	EGROT Stéphanie : 15 voix
Majorité absolue :	16	POLICARD Philippe : 15 voix

2^{ème} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	0	Ont obtenu :
Suffrages exprimés :	31	EGROT Stéphanie : 15 voix
Majorité absolue :	16	POLICARD Philippe : 16 voix

Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

M. CARLIER Thierry est candidat à la 4^{ème} Vice-Présidence de la Communauté de Communes.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	8	Ont obtenu :
Suffrages exprimés :	23	CARLIER Thierry : 22 voix
Majorité absolue :	12	DEBONO Yves : 1 voix

PROCLAME les Conseillers Communautaires suivants élus :

M. LE CAM Olivier en qualité de 1^{er} Vice-Président

Mme MENARD Francine en qualité de 2^{ème} Vice-Président

M. POLICARD Philippe en qualité de 3^{ème} Vice-Président

M. CARLIER Thierry en qualité de 4^{ème} Vice-Président

INSTALLE lesdits Conseillers Communautaires élus en qualité de Vice-Présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Aucun (PV d'élection en annexe)

CDC2026011 – Election des membres du bureau

Vu la délibération déterminant le nombre de membres au sein du bureau.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon les modalités du scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1^{er} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur GUILLAUMAIN Serge est candidat

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	3	A obtenu :
Suffrages exprimés :	28	
Majorité absolue :	15	GUILLAUMAIN Serge : 28 voix

M. GUILLAUMAIN Serge est proclamé 1^{er} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 2^{ème} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur ROBERGE Stéphane est candidat

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	2	A obtenu :
Suffrages exprimés :	29	
Majorité absolue :	15	ROBERGE Stéphane : 29 voix

M. ROBERGE Stéphane est proclamé 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 3^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur DUPREZ Thierry est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	4	A obtenu :
Suffrages exprimés :	27	
Majorité absolue :	14	DUPREZ Thierry : 27 voix

M. DUPREZ Thierry est proclamé 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 4^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Madame GARNAUD Aurélie est candidate.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	10	A obtenu :
Suffrages exprimés :	21	
Majorité absolue :	11	GARNAUD Aurélie : 21 voix

Mme GARNAUD Aurélie est proclamée 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installée

Pour le poste de 5^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur BOULMIER Éric est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	1	A obtenu :
Suffrages exprimés :	30	
Majorité absolue :	16	BOULMIER Éric : 30 voix

M. BOULMIER Éric est proclamé 5^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 6^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur BUTOUR François est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	2	A obtenu :
Suffrages exprimés :	29	
Majorité absolue :	15	BUTOUR François : 29 voix

M. BUTOUR François est proclamé 6^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 7^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur AUCLERC Thierry est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	6	A obtenu :
Suffrages exprimés :	25	
Majorité absolue :	13	AUCLERC Thierry : 25 voix

M. AUCLERC Thierry est proclamé 7^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 8^{ème} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur de CHOULOT Etienne est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	8	A obtenu :
Suffrages exprimés :	23	
Majorité absolue :	12	de CHOULOT Etienne : 23 voix

M. de CHOULOT Etienne est proclamé 8^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 9^{ème} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur JEAMPIERRE Thierry est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	2	A obtenu :
Suffrages exprimés :	29	
Majorité absolue :	15	JEAMPIERRE Thierry : 29 voix

M. JEAMPIERRE Thierry est proclamé 9^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 10^{ème} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

M. DEBONO Yves est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	31	
Bulletins blancs ou nuls :	4	A obtenu :
Suffrages exprimés :	27	
Majorité absolue :	14	DEBONO Yves : 27 voix

M. DEBONO Yves est proclamé 10^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Aucun (PV d'élection en annexe)

Création d'une conférence des Maires

Considérant que le bureau de la communauté de communes comprend l'ensemble des Maires des communes membres, il n'est pas nécessaire de créer une conférence des Maires

Lecture de la charte de l' élu local

La Présidente donne lecture de la charte de l' élu local

CDC2026012 – Versement des indemnités à la Présidente

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées à la Présidente étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide avec effet à sa date d'élection soit le 08/04/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise comme suit :

- Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants*
- Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique : 41,25%*

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2026013 – Versement des indemnités aux Vice-Présidents

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Vice-Présidents étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec effet à leur date d'élection soit le 08/04/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des vice-présidents comme suit :

M. LE CAM Olivier, 1^{er} Vice-Président,

- Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants*
- Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique : 16,50%*

Mme MENARD Francine, 2^{ème} Vice-Président,

- Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants*
- Taux en % l'indice terminal de la fonction publique : 16,50%*

M. POLICARD Philippe 3^{ème} Vice-Président,

- Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants*
- Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique : 16,50%*

M. CARLIER Thierry, 4^{ème} Vice-Président,

- Population totale : entre 3 500 et 9 999 habitants*
- Taux en % de l'indice terminal de la fonction publique : 16,50%*

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2026014 – Délégations consenties au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes, le Président propose d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT.

Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de définir l'étendue des délégations consenties ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

Madame la Présidente est chargée, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

1. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000,00 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1 de CGCT, sous réserve des dispositions de c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférents ;
5. La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
6. La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. L'acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
8. L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
9. D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;
10. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
11. De réaliser des lignes de crédit de trésorerie auprès des établissements financiers.

PREND ACTE QUE, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, Madame la Présidente rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

PREND ACTE QUE, les décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2026015 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

*Le Conseil Communautaire,
Vu le code de la commande publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;
Considérant que la commission est présidée par la Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au scrutin de liste, en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin ;
Proclame les conseillers communautaires suivants élus à l'unanimité, membres de la commission d'appel d'offre ;*

Membres titulaires

MICHAUD Nathalie
AMIOT Jean-Christophe
AUCLERC Thierry
LE CAM Olivier
EGROT Stéphanie

Membres suppléants

ROBERGE Stéphane
GARNAUD Aurélie
PASQUÉ Jean-François
BARRIERE Christelle
DE LEO Claudio

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026016 – Election des Délégués Communautaires au sein du SIRVAA

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué, selon les statuts du SIRVAA, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Délégués communautaires au sein du SIRVAA :

Membres titulaires

FERTÉ Hubert
de CHOULOT Etienne
PASQUÉ Jean-François
BUTOUR François
GUILLAUMAIN Serge

Membres suppléants

JEAMPIERRE Thierry
DE LEO Claudio
BOULMIER Éric
DUPREZ Thierry
MICHAUD Nathalie

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026017 – Election des Délégués Communautaires au sein du SIVY

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué, selon les statuts du SIVY, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Délégués communautaires au sein du SIVY :

Membre titulaire
POLICARD Philippe

Membre suppléant
QUIGNON Philippe

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026018 – Election des Délégués Communautaires au sein du SIVOM Loire et Canal

Monsieur Le Président informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué, selon les statuts du SIVOM Loire et Canal, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Délégués communautaires au sein du SIVOM Loire et Canal :

Membre titulaire
Francine MENARD

Membre suppléant
Caroline BROCC

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026019 – Election des Délégués Communautaires au sein de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué, selon les statuts de l'Etablissement Public Administratif dénommé « CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES du CHER » (CIT), 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Délégués communautaires au sein du CIT :

Membre titulaire
DEBONO Yves

Membre suppléant
POLICARD Philippe

Aucun (Résultat d'élection)

La Présidente expose :

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les organes délibérants des communes et EPCI membres, en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil communautaire dont ils sont issus. Conformément à l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales et communautaires entraînent le renouvellement des instances du SDE18.

*Il convient de procéder à l'élection de nos délégués qui représenteront notre EPCI au sein du **Comité syndical du SDE18**.*

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du syndicat.

*Selon l'**article 18 des statuts modifiés du SDE18**, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de l'EPCI:*

- 1 délégué titulaire pour les collectivités comptant moins de 5 000 habitants,*
- 2 délégués titulaires pour les collectivités de 5 000 à 20 000 habitants,*
- 3 délégués titulaires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.*
- Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

*Compte tenu de la population de notre EPCI (soit **5423** habitants), il vous est proposé de désigner **2** délégués titulaires (et **2** suppléants).*

Le choix des délégués peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire OU sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L.5711-1 CGCT).

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

Ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ;

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L. 46 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membres titulaires

LE CAM Olivier

POUVESLE Philippe

Membres suppléants

BUTOUR François

EGROT Stéphanie

pour siéger au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et représenter la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026021 – Election des Délégués Communautaires au sein du Syndicat Mixte Berry Numérique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,

Vu les statuts de la Communauté de Communes l'autorisant à exercer la compétence de l'article L1425-1 du CGCT,

Vu la délibération CDC_2016_030 du 27/06/2016 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes à Berry Numérique et le transfert de la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article 1425-1 de CGCT à Berry Numérique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-0437 du 29 mars 2024 portant modification du Syndicat Mixte Berry Numérique ;

Considérant que les élections de mars 2026 entraînent le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, nécessitant ainsi la désignation de nouveaux délégués pour représenter les Communautés de communes au sein du comité syndical de Berry Numérique ;

Vu l'article 4.1 des statuts de Berry Numérique « Désignation des délégués au comité syndical », la Communauté de communes se situant dans une tranche de population allant de 0 à 14 999 habitants, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membre titulaire
DEBONO Yves

Membre suppléant
de CHOULOT Etienne

pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte Berry Numérique et représenter la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026022 – Election des Délégués Communautaires au sein du SMIRTOM de Saint-Amandois

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléant au sein du SMIRTOM Saint-Amandois.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membres titulaires
CARLIER Thierry
BOULMIER Eric
DEBONO Yves

Membres suppléants
RICHARD Isabelle
MERCIER Hubert
FERTÉ Hubert

pour siéger au Comité syndical du SMIRTOM de Saint-Amand et représenter la Communauté de Communes de Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026023 – Election des Délégués Communautaires au sein du SICTREM de Baugy

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein de SICTREM de Baugy.

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membres titulaires

DE LEO Claudio

BALLANT Jean-Pierre

Membre suppléant

POLICARD Philippe

pour siéger au Comité syndical du SICTREM de Baugy et représenter la Communauté de Communes de Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026024 – Election des Délégués Communautaires au sein du SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué 1 délégué titulaire au sein de SMICTEM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote du délégué au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel est élu le délégué suivant :

Membres titulaires

JEAMPIERRE Thierry

pour siéger au Comité syndical du SMICTREM de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre et représenter la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026025 – Election des Délégués Communautaires au sein du Pays Loire Val D'aubois

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier s'est vu attribué 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du Syndicat de Pays Loire Val D'Aubois, à la fois, pour :

- *Les affaires présentant un intérêt général (en référence à l'article L.5212-16 du CGCT)*
- *Les compétences à la carte SCoT et promotion touristique*

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membres titulaires
ROBERGE Stéphane
BALLANT Jean-Pierre
POLICARD Philippe
de CHOULOT Etienne

Membres suppléants
BROC Caroline
DEBONO Yves
POUVESLE Philippe
BUTOUR François

pour siéger au Comité syndical du Syndicat de Pays Loire Val D'Aubois et représenter la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026026 – Election des Délégués Communautaires au sein de l'EPL

*Considérant l'adhésion à L'EPL (Etablissement Public Loire), par délibération n°CDC2025020 du 19/05/2025, il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**.*

*Madame La Présidente de la Communauté de communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures.
Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :*

Membre titulaire
MENARD Francine

Membre suppléant
AMIOT Jean-Christophe

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026027 – Election des Délégués Communautaires à l'ADIL du Cher

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de Construction et de l'Habitation notamment l'article L 366-1 relatif à la création d'une association d'information sur le logement (ADIL) ;
Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 20 juin 2022 approuvant la création de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher ;
Vu l'arrêté du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 mai 2023 portant agrément de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher ;
Vu la délibération n°CDC2025004 du Conseil Communautaire en date du 10/02/2025 décidant de l'adhésion à l'association « Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher » et adoptant les statuts de l'ADIL du Cher,
Vu les statuts de l'association « AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER » approuvés par délibération de l'Assemblée Générale constitutive du 13 décembre 2022,*

*Considérant la nécessité de désigner **un représentant titulaire et un représentant suppléant** aux fins de représentation de la communauté de communes au sein des instances décisionnelles de l'association « AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER »,*

Madame La Présidente de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures.

Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :

Membre titulaire
LE CAM Olivier

Membre suppléant
ROBERGE Stéphane

pour représenter la Communauté de communes Berry Loire Vauvise au sein de l'ADIL du Cher.

Aucun (Résultat d'élection)

CDC2026028 – Désignation du représentant de la Communauté de Communes auprès du CNAS

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire que ce dernier doit nommer 1 délégué titulaire au sein du CNAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Mme MICHAUD Nathalie aux fonctions de « délégué élu » afin de représenter la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

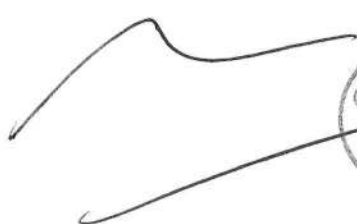
Chacun est appelé à s'inscrire sur les listes des différentes commissions.

Séance levée à: 20:50

En CDC, le 16/04/2026

La Présidente
Mme de CHOULOT Bénédicte

Secrétaire de séance
M. POLICARD Philippe



DÉPARTEMENT
CHER

EPCI :

EPCIFP

ARRONDISSEMENT
BOURGES

COMMUNAUTÉ de COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

Élection du Président, des vice-
présidents, membres du bureau

Effectif légal
du conseil communautaire
31

Nombre de conseillers en exercice
31

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'Avril à 18 heures 20 minutes, en application des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de Communes Berry Loire Vauvise à la Salle des fêtes de Couy mise à disposition selon convention entre la commune et l'association « AEP de Couy ».

Étaient présents les conseillers suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

AMIOT Jean-Christophe	DEBONO Yves	MICHAUD Nathalie
AUCLERC Thierry	DUPREZ Thierry	PASQUÉ Jean-François
BALLANT Jean-Pierre	EGROT Stéphanie	POLICARD Philippe
BARRIERE Christelle	FERTÉ Hubert	POUVESLE Philippe
BOULMLER Eric	GARNAUD Aurélie	QUIGNON Philippe
BROC Caroline	GAUTHIER Fabrice	RICHARD Isabelle
BUTDUR François	GUILLAUMAIN Serge	ROBERGE Stéphane
CARLIER Thierry	JEAMPIERRE Thierry	ROGER Stéphanie
DE CHOULOT Bénédicte	LE CAM Olivier	SERVOIS Bertrand
DE CHOULOT Etienne	MENARD Francine	
DE LEO Claudie	MERCIER Hubert	

Absents

1

1. Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. SERVOIS Bertrand, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 31 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était rempli.

M. POLICARD Philippe a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le doyen d'âge invite le conseil à approuver de procès-verbal de la séance précédente (L. 2121-15 du CGCT) et des points suivants à l'ordre du jour.

¹Préciser s'ils sont excusés.

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 (1^{er} alinéa), L. 2122-7 et L. 5211-10 du CGCT, et par jeu de renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

MICHAUD Nathalie
RICHARD Isabelle

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le membre a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers communautaire qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exceptions signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	31
f. Majorité absolue ²	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE CHOULOT Bénédicte	18	Dix-huit
GARNAUD Aurélie	13	Treize

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ²	

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du président

M^{me} DE CHOULOT Bénédicte..... a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M^{me} DE CHOULOT Bénédicte..... élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-10 du CGCT, et par jeu de renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du même code).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le conseil communautaire disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 4 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 25
- f. Majorité absolue ²..... 13

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE CAM Olivier	25	Vingt-cinq

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M LE CAM Olivier a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
- f. Majorité absolue ² 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARNAUD Aurélie	14	Quatorze
MENARD Francine	17	Dix-sept
.....		
.....		
.....		

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M^{me} MENARD Francine a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 30
f. Majorité absolue ² 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EGROT Stéphanie	15	Quinze
POLICARD Philippe	15	Quinze
.....		
.....		
.....		

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
e. Majorité absolue ² 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EGROT Stéphanie	15	Quinze
POLICARD Philippe	16	Seize
.....		
.....		
.....		

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. POLICARD Philippe a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ² 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARLIER Thierry	22	Vingt-deux
DEBONO Yves	1	un

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
e. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. CARLIER Thierry a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le mode de scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

¹³ Ne pas remplir les 3.5.2 et 3.5.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.5.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Élection des membres du bureau

Le Président a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection des membres du bureau. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, ils sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le conseil communautaire disposait, à ce jour, outre le Président et les 4 Vice-Présidents de 9 membres du bureau. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé, outre le Président et les 4 Vice-Présidents, à 10 le nombre des membres du bureau du conseil communautaire.

4.1. Élection du premier membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 28
f. Majorité absolue ² 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLAUMAIN Serge	28	Vingt-huit
.....		
.....		
.....		

4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

¹⁵ Ne pas remplir les 4.1.2 et 4.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 4.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.1.4. Proclamation de l'élection du premier membre du bureau

M. GUILLAUMAIN Serge a été proclamé(e) premier membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.2. Election du deuxième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 29
 f. Majorité absolue ² 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ROBERGE Stéphane</u>	<u>29</u>	<u>Vingt-neuf</u>
.....		
.....		
.....		
.....		

4.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
 f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau

M. ROBERGE Stéphane a été proclamé(e) deuxième membre du bureau et immédiatement installé(e).

¹⁷ Ne pas remplir les 4.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir le 4.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.3. Élection du troisième membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 27
- f. Majorité absolue ² 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPREZ Thierry	27	Vingt-sept
.....		
.....		
.....		

4.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.3.4. Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau

M. DUPREZ Thierry a été proclamé(e) troisième membre du bureau et immédiatement installé(e).

¹⁹ Ne pas remplir les 4.3.2 et 4.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 4.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.4. Élection du quatrième membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 21
f. Majorité absolue ² 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARNAUD Aurélie	21	Vingt-et-un
.....		
.....		
.....		

4.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième membre du bureau

M^{me} GARNAUD Aurélie a été proclamé(e) quatrième membre du bureau et immédiatement installé(e).

²¹ Ne pas remplir les 4.4.2 et 4.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 4.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.5. Élection du cinquième membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité absolue ²	16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULMIER Eric	30	Trente
.....		
.....		
.....		

4.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ²	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième membre du bureau

M. BOULMIER Eric a été proclamé(e) cinquième membre du bureau et immédiatement installé(e).

²³ Ne pas remplir les 4.5.2 et 4.5.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 4.5.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.6. Élection du sixième membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 29
f. Majorité absolue ² 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUTOUR François	29	Vingt-neuf
.....		
.....		
.....		

4.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.6.4. Proclamation de l'élection du sixième membre du bureau

M. BUTOUR François a été proclamé(e) sixième membre du bureau et immédiatement installé(e).

²⁵ Ne pas remplir les 4.6.2 et 4.6.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 4.6.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.7. Élection du septième membre du bureau

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ²

0
31
4
2
25
13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AVCLERC Thierry	25	Vingt-cinq

4.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.7.4. Proclamation de l'élection du septième membre du bureau

M AVCLERC Thierry a été proclamé(e) septième membre du bureau et immédiatement installé(e).

²⁷ Ne pas remplir les 4.7.2 et 4.7.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁸ Ne pas remplir le 4.7.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.8. Élection du huitième membre du bureau

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ² 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE CHOULOT Etienne	23	Vingt-trois
.....		
.....		
.....		
.....		

4.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.8.4. Proclamation de l'élection du huitième membre du bureau

M. DE CHOULOT Etienne a été proclamé(e) huitième membre du bureau et immédiatement installé(e).

²⁹ Ne pas remplir les 4.8.2 et 4.8.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 4.8.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.9. Élection du neuvième membre du bureau

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 29
f. Majorité absolue ² 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEAMPIERRE Thierry	29	Vingt-neuf

4.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau

M. JEAMPIERRE Thierry a été proclamé(e) neuvième membre du bureau et immédiatement installé(e).

³¹ Ne pas remplir les 4.9.2 et 4.9.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 4.9.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.10. Élection du dixième membre du bureau

4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 27
f. Majorité absolue ⁴ 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEBONO Yves	27	Vingt-sept

4.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.10.4. Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau

M DEBONO Yves a été proclamé(e) neuvième membre du bureau et immédiatement installé(e).

³³ Ne pas remplir les 4.10.2 et 4.10.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 4.10.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4.11. Élection du onzième membre du bureau

4.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.11.4. Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau

M a été proclamé(e) neuvième membre du bureau et immédiatement installé(e).

³⁵ Ne pas remplir les 4.11.2 et 4.11.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir le 4.11.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Observations et réclamations ³⁷

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 Avril 2026, à 20 heures, 15

minutes, en double exemplaire ³⁸ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),
DE CHOULOT Bénédict



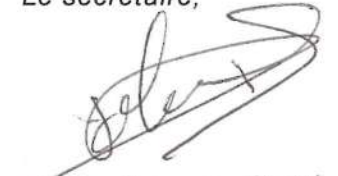
Le délégué le plus âgé, SERVOIS Bertrand


Les assesseurs,

MICHAUD Nathalie 

RICHARD Isabelle 

Le secrétaire,


POLICARD Philippe

³⁷ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

³⁸ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être **aussitôt** transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M ^{me}	DE CHOULOT Bénédicte	21/03/1974	Présidente	18
M.	LE CAM Olivier	21/12/1965	Premier vice-président	25
M ^{me}	MENARD Francine	27/08/1968	Deuxième Vice-Présidente	17
M.	POLICARD Philippe	10/05/1960	Troisième Vice-Président	16
M.	CARLIER Thierry	02/12/1968	Quatrième Vice-Président	22
M.	GUILLAUMAIN Serge	30/08/1961	1 ^{er} membre du bureau	28
M.	ROBERGE Stéphane	14/10/1967	2 ^{ème} membre du bureau	29
M.	DUPREZ Thierry	28/01/1960	3 ^{ème} membre du bureau	27
M ^{me}	GARNAUD Aurelie	21/06/1983	4 ^{ème} membre du bureau	21
M.	BOULMIER Eric	09/09/1971	5 ^{ème} membre du bureau	30
M.	BUTOUR Francois	09/03/1955	6 ^{ème} membre du bureau	29
M.	AUCLERC Thierry	21/09/1957	7 ^{ème} membre du bureau	25
M.	DE CHOULOT Etienne	19/12/1973	8 ^{ème} membre du bureau	23
M.	JEAMPIERRE Thierry	01/07/1967	9 ^{ème} membre du bureau	29
M.	DEBONO Yves	06/10/1953	10 ^{ème} membre du bureau	27

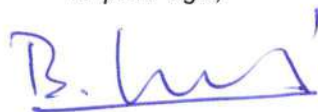
Fait à COUY, le 8 avril 2026

Le président
(ou son remplaçant),



DE CHOULOT Bénédicte

Le conseiller communautaire /
Délégué syndical
le plus âgé,



SERVOIS Bertrand

Les assesseurs,



MICHAUD Nathalie

RICHARD Isabelle

Le secrétaire,



POLICARD Philippe

¹ Préciser : président ou vice-président ou membre du bureau (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).

